Liste des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bénézet En date du 27 Mars 2023

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérôme BARON, Maire.

Membres présents: Luc ARNAUD Jérôme BARON, Diane GALLOIS, Roland MOURIC, Line SOUCHON, Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL, Elodie MASBON, Christiane BISTUE **Pouvoirs**:

A été nommé secrétaire : Mme Line SOUCHON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demandes de scrutin particulier : non

2023D006- Objet: Acquisition par la commune des parcelles AB 09 et 34, AC 99, 14 et 79

Pour	Contre	Approuvée/Rejetée – Motif de la décision
Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Diane GALLOIS, Roland MOURIC, Line SOUCHON, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL, Elodie MASBON Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD Christiane BISTUE		Pour : 10 Contre : 0 La décision 2023D006 est adoptée à la majorité

2023D007 – Objet : Mise en conformité du Chemin de Pichau

Pour	Contre	Sens du Vote
Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Christiane BISTUE, Diane GALLOIS, Roland MOURIC, Line SOUCHON, Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL,		Pour : 09 Contre : 0 La décision 2023D006 est adoptée à la majorité
Elodie MAS	BON sort de la salle et ne partic	ipe pas au vote

2023D008 – Objet : Désignation des représentants de la commune à la commission Eau-Assainissement-GEMAPI de la CCPC

: 10 re : 0 écision 2023D008 est adoptée najorité

2023D009 – Objet : Modalités de facturation de l'eau de la Station de Remplissage aux agriculteurs exploitants

Pour	Contre	Sens du Vote
Luc ARNAUD, Jérôme BARON, Christiane BISTUE, Diane GALLOIS Roland MOURIC, Line SOUCHON, Claire BRAHIMI-CHARDOUNAUD, Perrine DELOIN, Stéphane REVOL, Elodie MASBON		Pour : 9 Contre : 0 La décision 2023D009 est adoptée à la majorité
		and majorite



Certifié affiché le 31 mars 2023 par nous, Jérôme BARON, pour servir et faire valoir ce que de droit. Signature :